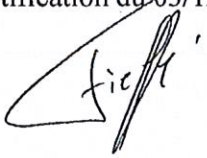



<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>Département du Calvados</p> <p>Arrondissement de Caen</p>	<p align="center">EXTRAIT DE REGISTRE</p> <p align="center">DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal</p> <p align="center">de la Commune de SOIGNOLLES</p> <p align="center">14190</p>
<p><u>Date d'affichage :</u> 03 / 12 / 2024</p> <p><u>Date de convocation :</u> 20 / 11 / 2024</p> <p><u>Nombre de membres :</u></p> <p>En exercice : 10 Présents : 9 Absents : 1 Votants : 10</p>	<p>Le 26 novembre 2024 à 20h30.</p> <p>Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme FIEFFÉ, Maire.</p> <p>Étaient présents : Mme FIEFFÉ Patricia, Mme DELALANDE Soizic, Mr BESANÇON Geoffroy, Mme LE COGUIC Ophélie, Mr LEBOYER Hugues, Mme HAGHEBAERT Olympe, Mr MENARD Bruce, Mme PERREE Edwige, Mme HAMELIN Jocelyne.</p> <p>Mr GAUCHET donne procuration à Mme DELALANDE Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Était absent : Mr GAUCHET Bruno.</p> <p>Mme LE COGUIC a été désignée comme secrétaire de séance.</p>
<p><u>Objet :</u></p> <p>Délibération 2024-29 ADHESION AU SDEC ÉNERGIE - CC ISIGNY- OMAHA INTERCOM</p>	<p>Vu, les statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer et actés par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,</p> <p>Vu, la délibération de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom en date du 26 septembre 2024, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public » sur l'ensemble de son territoire,</p> <p>Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 10 octobre 2024, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.</p> <p>CONSIDERANT que la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public », sur l'ensemble de son territoire dans les meilleurs délais.</p> <p>CONSIDERANT que lors de son assemblée du 10 octobre 2024, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom, à compter de la date de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion au Syndicat.</p> <p>CONSIDERANT que, conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales :</p> <p>- l'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes</p>

	<p>des membres du syndicat dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement ;</p> <ul style="list-style-type: none">- les assemblées délibérantes des membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SDEC ENERGIE pour se prononcer sur l'adhésion envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable ;- la décision d'adhésion est prise par le représentant de l'Etat dans le département. <p>CONSIDERANT que, conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 15 octobre 2024, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.</p> <p>Madame le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.</p> <p>APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ISIGNY-OMAHA INTERCOM AU SDEC ÉNERGIE.</p>
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Caen le 29/11/2024 et publication ou notification du 03/12/2024</p> 	<p>Fait et délibéré le 27 novembre 2024</p> <p>La secrétaire de séance, LE COGUIC Ophélie</p>  <p>Le maire, Patricia FIEFFÉ</p> 